
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 du mois de mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOUBE, M. Cyril CAMU et M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Michel BAUER

Absents et non représentés : 2 Mme Tiphaine RAGUENEL
M. Olivier BACCIALONE

Madame Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

N° DL29032018-08c : Vote du Budget primitif 2018 - budget annexe Assainissement

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Ce budget s'équilibre à hauteur de 787 487.51 euros en fonctionnement et de 1 232 942.92 euros en investissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU la Délibération n° DL01032018-06 exécutoire en date du 06 mars 2018 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2018 ;

VU l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines en date du 16 mars 2018 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ADOPTE le budget primitif 2018 susmentionné tel que proposé chapitre par chapitre.

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, M. Alain BERTRAND, Mmes Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON et M. Joris MONSEIGNE.

CONTRE : 5 Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

05 AVR. 2018

Notifié le :

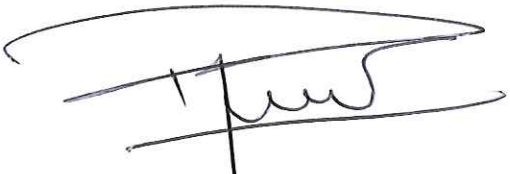
Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

05 AVR. 2018

IV- ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par : M. le Maire
A Lacanau, le 29 mars 2018
M. Laurent PEYRONDET

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 25



VOTES
Pour : 20
Contre : 5
Abstention : /

Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session ordinaire.
A Lacanau, le 29 mars 2018

Date de convocation : 22 mars 2018

Les membres du Conseil municipal,



MAIRIE DE LACANAU
Certifié exécutoire par le Maire de Lacanau, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 05 AVR. 2018
et de la publication le 05 AVR. 2018
05 AVR. 2018
N° 033 213 302 144 dds
dros... dds... dds...

Fait à Lacanau, le 05 AVR. 2018
